

**RÉSIDENCE 2026-2029**  
**Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (#2-590-1-4)**

**DATE LIMITÉ POUR LE DÉPÔT (DEMANDE D'ADMISSION ET DOCUMENTS EXIGÉS)**  
**12 janvier 2026**

**OPTION : Ophtalmologie**  
**NOMBRE DE POSTE DISPONIBLE : 1**

Le département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal offre un poste d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.E.S.), option ophtalmologie.

**DESCRIPTION :**

La résidence est un programme de 2<sup>e</sup> cycle temps plein s'échelonnant sur 4 ans (48 mois), comprenant 108 crédits principalement sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) en ophtalmologie. Le programme respecte les exigences du programme de résidence de l'European College of Veterinary Ophthalmologists (ECVO) dans le but de permettre aux candidates et candidats de se qualifier pour l'examen de l'ECVO. De plus, un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) est décerné à la fin du programme.

Les tâches du résident ou de la résidente pendant son programme seront :

- participer aux examens des animaux admis à l'externe et des patients hospitalisés;
- participer au service de garde de première ligne dont la fréquence s'établit à environ une garde toutes les deux à trois semaines, en plus du tiers des jours fériés, et être responsable du suivi de patients hospitalisés certains soirs et fins de semaine;
- compléter un projet de recherche clinique;
- réaliser 12 semaines de stage dans un centre de médecine vétérinaire externe;
- contribuer à la supervision quotidienne des étudiantes et des étudiants stagiaires du service d'ophtalmologie;
- participer à des travaux pratiques offerts aux étudiantes et aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle.

La résidente ou le résident aura droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies sous réserve de l'approbation de la direction du programme pour la planification. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la satisfaction de la résidente ou du résident et de son comité conseil, elle ou il pourra s'associer à un programme de maîtrise. Pour toute information sur le programme, veuillez communiquer avec la responsable, Dre Maria Vanore : [maria.vanore@umontreal.ca](mailto:maria.vanore@umontreal.ca).

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente;
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débuter le programme. L'OMVQ communiquera avec la candidate ou le candidat retenu(e) pour la procédure;
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé.

**COÛT DES ÉTUDES :** <https://admission.umontreal.ca/programmes/des-en-sciences-cliniques-veterinaires-1/#couts-et-aide-financiere>

**RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE BASE\***

- 36 965 \$ /première année
- 40 454 \$ /deuxième année
- ≥ 42 650 \$ /troisième et quatrième année\*\*

\*La poursuite pour une 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

\*\*Le salaire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de résidence est sujet à changement selon le taux d'indexation annuelle qui sera déterminé en 2028.

Le salaire et les conditions suivent les dispositions prévues à la convention collective (cliquer : [ICI](#)). En résumé, tous les congés rémunérés, incluant ceux pour vacances (6%) et jours fériés (3.6%) sont inclus dans la rémunération annuelle de base. Afin de compenser l'absence de certains avantages sociaux, l'Université vers en sus une indemnité égale à 3 % de la rémunération forfaitaire annuelle de base. L'Université prélève sur le salaire de la résidente ou du résident un montant égal à la cotisation fixée par le Syndicat. Selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent être demandés. La résidente ou le résident participe au service de garde les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service, sans toutefois excéder 17,3 semaines (ou 121 jours) de garde par année académique. Cette contribution au service de garde est incluse dans la rémunération de base. Exceptionnellement, il/elle peut être autorisé(e) à faire des gardes supplémentaires avec rémunération additionnelle prévue selon la convention collective. La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses activités de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*).

**DATES DU PROGRAMME :** 8 juillet 2026 au 9 juillet 2029

**POUR POSTULER :**

- Compléter une demande d'admission (frais de 101,75\$) : <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/>;
- Télérer les documents ci-dessous **AU PLUS TARD le 12 janvier 2026**, en appui à la demande :  
Une lettre d'intention, un curriculum vitæ, le(s) relevé(s) de notes et présenter deux (2) lettres de recommandation. Pour se faire, vous devrez saisir directement les coordonnées de vos répondants dans votre Centre étudiant. Les recommandations de vos répondants doivent être transmises directement à l'Université de Montréal en suivant la procédure envoyée par courriel. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis.  
[Infos – Dépôt d'une demande d'admission/Faire parvenir les documents](#)

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS(ES) :** **AU PLUS TARD le 2 février 2026**, par courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désigner. Avenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que le poste soit comblé. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. Le classement ne sera pas divulgué et aucune rétroaction ne sera transmise.

**POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :** Mme Marie-Eve Bouchard, Vice-décanat aux affaires cliniques et à la formation professionnelle : [vdacfp@umontreal.ca](mailto:vdacfp@umontreal.ca).